

# CABINET LOGEAIS

SARL au capital de 7622,45€ - RC La Rochelle 82B43  
Cartes professionnelles délivrées par la Préfecture de La Rochelle T296 et G127  
Garant : GALIAN 89, rue de la Boétie 75008 PARIS

## PRESTATIONS ET HONORAIRES

Barème au 1<sup>er</sup> novembre 2017

### EN CAS DE DELEGATION DE MANDAT LE MONTANT DES HONORAIRES APPLICABLE RESTE CELUI DU MANDAT PRINCIPAL

#### PRESTATIONS PROPOSEES

#### HONORAIRES TTC (TVA au taux de 20% incluse)

#### VENTES

Les honoraires sont partagés entre le vendeur et l'acquéreur, chacun pour moitié - L'assiette de calcul est le prix de vente.

De 0.00€ à 30 000€	3 000.00€ TTC	De 190 001€ à 210 000€	12 500.00€ TTC
De 30 001€ à 50 000€	4 300.00€ TTC	De 210 001€ à 230 000€	13 500.00€ TTC
De 50 001€ à 70 000€	5 300.00€ TTC	De 230 001€ à 250 000€	14 500.00€ TTC
De 70 001€ à 90 000€	6 300.00€ TTC	De 250 001€ à 270 000€	15 500.00€ TTC
De 90 001€ à 110 000€	7 600.00€ TTC	De 270 001€ à 290 000€	16 500.00€ TTC
De 110 001€ à 130 000€	8 500.00€ TTC	De 290 001€ à 310 000€	17 500.00€ TTC
De 130 001€ à 150 000€	9 500.00€ TTC	De 310 001€ à 330 000€	18 500.00€ TTC
De 150 001€ à 170 000€	10 500.00€ TTC	Au-dessus de 330 000€	6%TTC
De 170 001€ à 190 000€	11 500.00€ TTC	Au-dessus de 500 000€	5% TTC

#### LOCATIONS

LOGEMENTS LOUES NUS OU MEUBLES CONSTITUANT LA RESIDENCE PRINCIPALE DU PRENEUR (Pour les baux soumis aux dispositions de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989)

Honoraires TTC, au taux actuel de la TVA de 20% à la charge du locataire (qui ne pourront excéder ceux imputés au bailleur)

- honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : 8€/m2
- honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3€/m2 ...

Honoraires TTC au taux actuel de la TVA de 20%, à la charge du bailleur :

- honoraires d'entremise et de négociation : 0 € ...
- honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : 8€ /m2
- honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3€/m2 ...

#### POUR LES AUTRES BAUX

Le mandataire aura droit aux honoraires d'un montant TTC de 12% du loyer annuel à la charge du locataire (au taux actuel de la TVA de 20%) étant précisé que ce taux est susceptible de modification conformément à la réglementation fiscale

#### GESTION

8,40% TTC sur les sommes perçues (au taux actuel de la TVA à 20%)

- frais de dossier contentieux locataire (huissier, avocat....) ou gestion de sinistre 125 € HT soit au taux de TVA actuel 150 € TTC